

LES HONORAIRES VERSÉS À M. CATELLIER
PAR RADIO-CANADA

Question n° 1820—**M. Matte:**

Combien la société Radio-Canada a-t-elle déboursé afin d'obtenir l'entrevue exclusive avec M. Catellier, réputé membre du FLQ?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Aucun cachet n'a été versé à M. Catellier ou à qui que ce soit en rapport avec cet interview.

[Français]

A PROPOS DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LA
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
À SAIGON

Question n° 1824—**M. Godin:**

A quel taux d'intérêt le Canada prévoit-il consentir le prêt de \$355,000 pour la construction de logements pour les réfugiés vietnamiens à Saïgon?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La contribution canadienne de \$355,000 pour la construction de logements pour les réfugiés vietnamiens à Saïgon est un don et il n'y aura donc pas d'intérêt.

[Traduction]

LE REMPLACEMENT DE LA SOCIÉTÉ
ROD SERVICES

Question n° 1831—**M. MacInnis:**

1. Le ministère des Postes a-t-il l'intention d'assurer lui-même les services de livraison du courrier jusqu'ici confiés à Rod Services et, dans la négative, comment prévoit-il assurer la continuation de ces services à la suite de l'annulation du contrat de Rod Services?

2. Pourquoi a-t-on annulé le contrat de Rod Services?

3. Le ministère a-t-il l'intention de confier à un autre entrepreneur les transports postaux que Rod Services exécutait?

4. Avec quelles entreprises a-t-il entamé des négociations jusqu'ici?

5. Pourquoi l'adjudication de ces transports ne se fait-elle pas par voie de soumissions, comme c'est normalement le cas?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Non. Une entente a été conclue avec une autre compagnie pour assurer ces services.

2. L'entrepreneur n'a pu remplir les conditions du contrat dû à une rupture des relations de travail. Les contrats ont été résiliés d'un commun accord.

3. Oui, pour une période d'un an.

4. (1) H. Lapalme Transport Limitée; (2) Meldrum Cunningham and Wells Ltd.; (3) Autobus Y. Lévis Limitée.

5. En raison de l'importance de l'entreprise et du matériel, nous croyons que, pour suivre la méthode habituelle, il faudrait au moins trois mois.

LES PUBLICATIONS ACCEPTÉES AU TARIF
POSTAL DE DEUXIÈME CLASSE

Question n° 1838—**M. Chappell:**

A ce jour, quelles publications a-t-on acceptées au tarif postal de la deuxième classe, aux termes des articles 11 (1)b) et 11 (1)c) de la loi sur les postes modifiée?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Jusqu'au 24 mars, 1,800 publications ont été enregistrées comme objets de deuxième classe.

Présentement, nos registres ne sont pas tenus de façon que nous puissions déterminer rapidement à quel article de la loi chaque publication s'applique. Pour ce faire, il nous faudrait repasser les registres des 1,800 publications en question.

C'est donc dire que pour obtenir les renseignements demandés, il nous faudrait repasser un très grand nombre de dossiers, ce qui nécessiterait beaucoup de temps et entraînerait un travail et des dépenses inutiles.

LE COÛT DU FILM «THE BEST DAMN FIDDLER
FROM CALABOGIE TO KALADAR»

Question n° 1840—**M. McBride:**

1. Quel est le coût total de la production du film *The Best Damn Fiddler from Calabogie to Kaladar* réalisé par l'Office national du film?

2. Combien la projection de ce film, le 19 mars 1969, a-t-elle coûté à la Société Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): L'Office national du Film me transmet les renseignements suivants: 1. \$83,287.

La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 2. \$20,000.

LE DÉPISTAGE DE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE

Question n° 1858—**M. Haidasz:**

1. A quelle date a-t-on créé des stations servant au dépistage des agents de pollution atmosphérique au Canada?

2. Quels agents de pollution ces stations ont-elles étudiés en vertu d'un programme fédéral quelconque?

3. Quels résultats ce programme a-t-il donnés?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les stations destinées à mesurer les agents polluants de l'air, à l'échelle nationale, ont été créées sur la base d'une collaboration fédérale-provinciale vers la fin des années 1950. Depuis, la surveillance s'est étendue continuellement.

2. Les premiers prélèvements au Canada ont été surtout restreints aux indices concernant les nuages de fumées ou de produits salissants, mais au cours des années 1960 d'autres produits contaminants comme les